



Prendre rendez-vous avec un conseiller en quelques clics

Pour rencontrer un conseiller, vous pouvez prendre un rendez-vous en visio, téléphonique ou en présentiel dans l'un de nos 9 centres d'accueil.

Rendez-vous :

- sur iledefrance.urssaf.fr
- ou flashez-moi



Mode d'emploi :

- Sur iledefrance.urssaf.fr, accédez à la rubrique « L'Urssaf et vous » > « Nous contacter » > « Prendre un rendez-vous ».
- Cliquez sur le statut qui vous correspond :
 - **Vous êtes employeur ou travailleur indépendant :** vous pouvez prendre rendez-vous depuis votre compte en ligne ou continuer sans authentification.
 - **Vous êtes autoentrepreneur :** depuis le site autoentrepreneur.urssaf.fr > rubrique « Une question » > « Nous contacter » > « Prendre rendez-vous ».
- Complétez le formulaire et sélectionnez le mode de rendez-vous et le créneau horaire qui vous conviennent.

Besoin d'aide ?

Retrouvez notre tuto « **Prendre rendez-vous avec un conseiller** » à partir de notre chaîne YouTube @Urssaf Île-de-France ou en scannant ce QR code :

